

Day	Min	Max	Precip
MER 27	14	31	0
JEU 28	15	33	0,2
VEN 29	18	29	4,6
SAM 30	17	31	0
DIM 31	17	34	0
LUN 01	18	36	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques



La véraison est enclenchée dans la majorité des situations. Le Fer servadou, Duras, Syrah et Merlot sont en moyenne entre le stade "début véraison" à "mi-véraison". Le Gamay, Chardonnay et Loin de l'oeil se situent entre 50 et 75 % de véraison. Le Mauzac est encore à la "fermeture de la grappe". La véraison progresse lentement, et peut être très hétérogène au sein d'un même cépage selon les secteurs.

"Mi-véraison" sur Gamay.

DONNEES METEOROLOGIQUES

Météorologie:

La semaine dernière a été chaude et quasi sèche, des petites averses éparses ont eu du mal à mouiller la poussière. Cette semaine, les températures sont en baisse et de la pluie est annoncée pour vendredi.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : En secteurs précoces, les captures se poursuivent et les premières pontes ont été observées la semaine dernière. En secteurs tardifs, le vol a débuté et les toutes premières pontes sont observées cette semaine.

Eulia: Le vol se poursuit, les captures sont faibles.

Analyse de risque

Sur la troisième génération, la période de risque est souvent très étalée. La quantité et la qualité de la vendange peuvent être très impactées, par les dégâts.

En fin de G2, le comptage des perforations montre ponctuellement un dépassement du seuil de nuisibilité, en particulier sur les parcelles non confusées.



Ponte d'eudemis

Préconisations

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2.

(Pour rappel le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

Début des éclosions (tête noire): A positionner cette semaine en secteurs précoces et la semaine prochaine en secteurs tardifs.

* *Success 4, Musdo 4, spinosad*, 0,1L/ha (2 applications max), **DAR de 14 jours**

* *Fycilia, spinosad*, 2L/ha (2 applications max), **DAR de 14 jours**

* *Delfin, bacillus thuringiensis* 0,75kg/ha (6 applications max), **DAR de 3 jours**, biocontrôle

* *Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp. kurstaki*, 1kg/ha (6 applications max), biocontrôle

Attention aux délais avant récolte. Pensez à relever les pièges.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Surveillez les pontes.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

Quelques baies avec des symptômes récents sont observées sur les parcelles les plus impactées, par contamination de proche en proche. Dans les autres situations, les symptômes ne progressent plus.

Analyse de risque:

La période de risque est terminée.

Black-rot sur baies

**Préconisations**

Sur les parcelles fortement impactées sur grappes, attention à la progression des symptômes de proche en proche. Restez vigilant tant que la véraison n'est pas enclenchée.

Sur les parcelles saines, les traitements sont inutiles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Fin de la période de sensibilité sur les parcelles saines..

MILDIU**Analyse de risque****Observations:**

Aucun nouveau symptôme n'est signalé. Le mildiou est globalement bien maîtrisé sur le vignoble.

Evaluation du risque:

La "véraison" est enclenchée sur la majorité des parcelles, la période de sensibilité des baies est terminée. Il est toutefois important de préserver l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges.

Mildiou sur jeunes feuilles

**Préconisations**

Il est important de préserver l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges. En présence de taches afin de limiter leur progression, soyez couverts à l'approche des pluies.

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Hélicuivre, Cuproxat SC, ChampFlo Ampli, sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :

* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Préservez l'état sanitaire du feuillage jusqu'aux vendanges.

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes sont ponctuellement présents sur grappes sur les parcelles sensibles, ils ne progressent plus.

Analyse de risque:

La période de risque est terminée.

Préconisations

Le stade de sensibilité est dépassé, la protection peut être stoppée.

A retenir

Les traitements sont inutiles

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Après les fortes chaleurs, les larves se font plus rares sur les parcelles, quelques adultes sont présents. Des grillures sont régulièrement observées sur les cépages sensibles.

Analyse de risque

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.

Grillures sur Merlot



Préconisations

Surveillez vos parcelles, les interventions sont à réaliser dès l'apparition des jeunes larves.

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

**Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

**Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)*

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les adultes volent et des symptômes sont visibles.

Flavescence dorée sur Gamay



Préconisations

A ce jour la période des applications est terminée en agriculture biologique.

A retenir

Observez vos parcelles et coupez les pieds atteints dès détection.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE 21

Des alliées pour lutter contre les insectes: les chauves-souris .

En France, on dénombre trente-quatre espèces de chauves-souris, la plupart sont menacées. Elles représentent un tiers des mammifères terrestres. Les chauves-souris présentes sur le territoire pèsent au maximum 60 grammes pour environ 40 cm d'envergure. Il n'existe aucune suceuse de sang, mais, en revanche, ce sont de grandes insectivores.

L'alimentation:

Les chauves-souris présentes en France et en Europe sont insectivores. Elles représentent une aide précieuse pour l'homme et les cultures car elles dévorent chaque nuit 50 % de leur poids en insectes nocturnes comme les papillons de nuit, les coléoptères, les mouches, les moustiques. Le rôle de ce mammifère volant dans l'écosystème est vraiment important.

En viticulture, la chauve-souris est un prédateur de l'eudemis (lépidoptère nocturne).

L'habitat:

Les milieux hébergeant, les chauves-souris sont variés. Elles peuvent utiliser des constructions (maison, cave, vide-sanitaire, puits, disjointements divers des bâtiments, toitures, ponts...), des cavités souterraines (mines, carrières souterraines, terriers) et les arbres (anfractuosités des écorces, trous de pics...).

L'environnement favorable aux chauves-souris:

Les aménagements structurant le paysage sont essentiels pour le déplacement des chauves-souris. Par exemple, le Petit Rhinolophe suit pour chasser les lisières de bois et les haies. Les prairies, les boisements, les bandes enherbées sont des milieux de chasse particulièrement utilisés par les chauves-souris. Elles évitent de se déplacer au-dessus des vastes espaces cultivés.

Les infrastructures et cavités leur servant de gîtes doivent être conservées et protégées. Il est également possible de poser des nichoirs artificiels. Il faudra notamment éviter de perturber ces lieux de gîtes en période de mise-bas et d'hibernation.

La pratique agricole ayant le plus d'impact sur les chauves-souris, est l'emploi des insecticides, ils font chuter le nombre d'insectes et ont également un effet toxique sur les chauves-souris en polluant leur régime alimentaire. Le raisonnement des applications d'insecticides permet de limiter les effets néfastes sur les populations. L'utilisation de certains vermifuges pour le bétail a également des conséquences négatives sur la faune coprophage (insectes) et les chauves-souris qui s'en nourrissent.

Ci contre, le descriptif de trois espèces assez répandues sur le territoire:

* La Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante et la plus facile à identifier. Elle occupe une large gamme d'habitat, allant des milieux forestiers, aux terres agricoles en passant par les zones urbaines denses.

* La Barbastelle affectionne les milieux forestiers assez ouverts et les espaces bocagers.

* Le petit Rhinolophe affectionne les milieux agricoles traditionnels, les zones urbanisées riches en espaces verts. Il a une préférence cependant pour les prairies naturelles. Les massifs forestiers (surtout feuillus) sont prospectés pour la chasse.

VII - Pipistrelle Commune
Pipistrellus pipistrellus

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure




Crédit photo : Par Gilles San Martin from Namur, Belgium

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine


ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :


Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Généraliste



Diptères Lépidoptères

Et autres insectes ...

IV - Le Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Fabrice Mikael




Crédit photo : Noleven QUERO

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine


ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :


Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Pas de spécialisation



Lépidoptères Diptères

Hyménoptères Coléoptères

Et d'autres insectes...

I - La Barbastelle,
Barbastella barbastellus

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Noleven QUERO

CHAMBRE D'AGRICULTURE
AGRICULTURES ALTERNATIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

ESPÈCES ATTENTION MENACÉES

Gîtes Chiroptères :

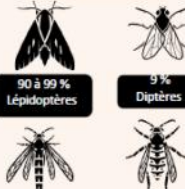
Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Spécialisé



90 à 99 % Lépidoptères 9 % Diptères

6 % Neuroptères 3 % Hyménoptères

Source Belmondo Quentin 2018

DIVERS

Echaudage :

Suite aux épisodes de fortes chaleurs, les dégâts d'échaudage sont nombreux, sur la face exposée au soleil l'après-midi.

Les conséquences de la sécheresse se manifestent aussi, en particulier sur les sols superficiels où des symptômes de stress hydrique sont visibles.



Echaudage sur Duras



Stress hydrique

Maladies du bois :

Le nombre de symptômes augmente, ils peuvent être sous forme lente ou apoplectique.



Esca sur Sauvignon, forme lente

Prochain bulletin le 02 août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr – 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 06.69.32.70.75

